

**\*ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION – année 2017**

**Compte Administratif 2017/Compte de Gestion 2017 - Commune.**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017, pour le budget général ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal de Bressuire.

Le résultat de fonctionnement à affecter pour la commune est de

- Affectation en réserve 420 679.30 €.

**Compte Administratif 2017/Compte de Gestion 2017 - Lotissement.**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif 2017, pour le budget annexe du lotissement de Fromenteau ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal de Bressuire.

**Compte Administratif 2017/Compte de Gestion 2017 – Energies Renouvelables.**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017, pour le budget annexe Energies Renouvelables ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal de Bressuire.

**\*VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire, rappelle les possibilités dont disposent les élus locaux en matière de vote des taux.

Considérant les différentes propositions de maintien ou de variation des différents taux de ces taxes et le produit attendu selon les hypothèses présentées, le conseil municipal décide.

D'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de maintenir le taux des taxes foncières pour le bâti et le non bâti pour l'année 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 11.53 %
- Taxe foncière sur le bâti : 14.80 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 51.95 %

**\*BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2018**

**Budget Primitif 2018 – Commune**

Le budget primitif de la commune a été voté, à l'unanimité, avec l'affectation des résultats de l'exercice précédent et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 921 642.85 €  
Section d'investissement : 1 148 364.30 €

**Budget Primitif 2018 – Lotissement de Fromenteau**

Le budget primitif du lotissement de Fromenteau a été voté, à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 378 666.66 €  
Section d'investissement : 512 110.00 €

## **Budget Primitif 2018 – Energies Renouvelables**

Le budget primitif « Energies Renouvelables » a été voté, à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	5 850.00 €
Section d'investissement :	22 264.66 €

## **\* TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2018**

La commission voirie a décidé d'effectuer des travaux de réfection de la voirie, à savoir :

- Chemin des Audonnières
- Chemin de Louisière
- Chemin du Haut-Rocher
- Chemin de Bourouche
- VC du carrefour de Louisière au carrefour de la Chabossière
- VC de l'Augustinière (option)

Le conseil municipal valide cette proposition. Un appel d'offres sera lancé pour la réalisation de ces travaux.

La commission décide également de ne plus tailler le dessus des haies, ni le dessus des talus. Seuls les points dangereux seront taillés pour des questions de sécurité. L'entreprise mandatée pour ces travaux sera informée de ces décisions.

La commission voirie fait également remarquer que les haies disparues ou clairsemées sont de la responsabilité des riverains. Elle a aussi constaté que certains s'acquièrent le fossé, voire une partie de l'acotement qui sont eux du domaine public.

## **\* PERSONNEL COMMUNAL**

Suppression de postes

Suite à l'avancement de grade de 4 agents en date du 7 septembre 2017 et conformément à l'avis du Comité Technique du 27 février 2018, il y a lieu de supprimer 4 postes et de modifier ainsi le tableau des effectifs de la commune.

Le conseil municipal supprime les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif territorial
- 1 poste de rédacteur.

## **\* DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble immobilier suivant :

- 40 rue de l'Ouche- propriété de M. Romain POUCEAU
- 8 rue de Julliot – propriété de M. et Mme CHUPIN Antoine

Fait à St Pierre des Echaubrognes,  
Le 27 mars 2017  
Le Maire,  
Claude POUSSIN

